



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée de terre

Question écrite n° 105468

Texte de la question

Du fait de la quaternisation des régiments d'infanterie, les bâtiments des compagnies, qui n'avaient pas été conçus pour des unités de ce type, se trouvent suroccupés et des problèmes de logement se posent, notamment pour les militaires du rang. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quelles sont les mesures envisagées ou déjà prises pour apporter une solution à cette situation préjudiciable au moral des militaires et de nature à porter atteinte à la fidélisation de ces personnels.

Texte de la réponse

Initié en 1996 pour accompagner la professionnalisation des armées, le plan « Vivien » (valorisation de l'infrastructure vie des engagés) vise à améliorer les conditions d'hébergement du personnel dans les casernements de l'armée de terre, notamment des engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT). La réalisation de ce plan répond notamment aux besoins de mise aux normes relatives à la sécurité des personnes et des biens. À la fin de l'année 2006, l'armée de terre devrait ainsi disposer d'un parc de 28 614 places aux normes « Vivien », soit 69 % de l'objectif final du plan qui prévoit, à terme, d'offrir 41 700 places d'hébergement. L'effort financier annuel de 42 millions d'euros consenti à ce projet majeur en matière d'amélioration de la condition du personnel de l'armée de terre devrait atteindre 50 millions d'euros en 2008. La mise en place des derniers financements est prévue en 2011, permettant l'achèvement du plan « Vivien » à l'horizon 2013. En février 2006, à l'occasion d'une adaptation du plan « Vivien », le processus consistant en la création d'une section d'infanterie supplémentaire par compagnie de combat a été pris en compte. L'armée de terre a ainsi veillé à ce que l'augmentation des effectifs liée à ce processus de renforcement des RI ne remette pas en cause les principes établis par le plan « Vivien » et permette aux formations d'offrir aux EVAT des hébergements de qualité. En outre, le plan « Vivien » prend en compte l'objectif de fidélisation des EVAT au-delà d'un premier contrat en prévoyant la mise en place d'un « parcours de l'hébergement ». Ce parcours, qui accorde des normes de confort et d'autonomie croissantes en fonction du grade et de l'ancienneté, concourt à cette incitation à rester dans l'institution militaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105468

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10219

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12147